



COMMUNIQUE

Communiqué conformément à l'article 3(4) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après, la «Loi Retrait Rachat»)

ISIN : LU0011790804

Luxembourg, le 17 mai 2018

En date du 14 mai 2018, des actionnaires de Quilvest ont notifié à Quilvest conformément à l'article 3(1) de la Loi Retrait Rachat que, suite à une action de concert, ils sont devenus «actionnaire majoritaire» de Quilvest au sens de la Loi Retrait Rachat.

Le formulaire en annexe reprend le pourcentage exact de la participation détenue par les actionnaires agissant de concert et constituant ensemble l'«actionnaire majoritaire», une description de l'opération qui a déclenché l'obligation de notification, la date à laquelle l'opération est devenue effective et les modalités de détention des actions de Quilvest.

Les actionnaires agissant de concert sont tous des descendants de la famille Bemberg, les fondateurs de Quilvest. La liste contenant l'identité des actionnaires agissant de concert est à disposition de tous les actionnaires de Quilvest et pourra être obtenue sur simple demande auprès de Quilvest (c.f. contact ci-dessous) par email ou voie postale et pourra être consultée au siège social de Quilvest pendant les heures de bureaux de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Il est rappelé que les actions de Quilvest étaient admises à la cote officielle et à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'au retrait de la cote en date du 26 août 2016. Le 26 août 2016 était le dernier jour au cours duquel les actions étaient admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Contact

Jean-Benoît Lachaise
3, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tel : +352 47 38 85 42
Email : cries@quilvest.com

Annexe

Publication conformément à l'article 3(4) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après, la «Loi Retrait Rachat») des informations contenues dans la notification visée à l'article 3(1) de la Loi Retrait Rachat

1. Identité de l'émetteur ou de l'émetteur sous-jacent de titres existants assortis de droits de vote :

QUILVEST
Société anonyme
3, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B6091

2. Identité de l'actionnaire majoritaire :

Une liste indiquant les identités des personnes physiques et morales agissant de concert (ci-après les concertistes ») et constituant ensemble l'« actionnaire majoritaire » de QUILVEST au sens de la Loi Retrait Rachat est mise à disposition de tous les actionnaires de QUILVEST sur demande auprès de QUILVEST.

Les concertistes sont tous des descendants de la famille Bemberg, les fondateurs de Quilvest. Avant le 8 mai 2018 (date de prise d'effet de l'opération, tel qu'indiqué ci-dessous au point 5), aucun concert ou pacte d'actionnaire n'existait entre les concertistes en vue du contrôle de la société.

3. Identité des personnes agissant de concert avec l'actionnaire majoritaire :

Voir point 2.

4. Motif de la notification (cocher la ou les cases appropriées) :

le déclarant est un actionnaire majoritaire au 1^{er} octobre 2012 (date d'entrée en vigueur de la Loi Retrait Rachat) ;

le déclarant devient un actionnaire majoritaire à la suite d'une opération ;

le déclarant est un actionnaire majoritaire qui descend en dessous d'un des seuils indiqués à l'article 1(1) de la Loi Retrait Rachat ;

le déclarant est un actionnaire majoritaire qui procède à une acquisition supplémentaire de titres de la société concernée.

5. Date et description de l'opération qui a déclenché l'obligation de notification :

Date de prise d'effet de l'opération : 8 mai 2018

Description de l'opération : Les actionnaires concertistes de QUILVEST ont conclu un pacte d'actionnaire relatif à QUILVEST en date du 8 mai 2018. Le pacte vise notamment à régler la gouvernance de QUILVEST et l'exercice concerté des droits de vote dans QUILVEST et contient par ailleurs des dispositions réglant le transfert d'actions et notamment des droits de préemption.

Les actionnaires ayant signé le pacte détiennent ensemble des actions de QUILVEST conférant au moins 95 pour cent du capital assorti de droits de vote et 95 pour cent des droits de vote de QUILVEST.

6. Modalités de détention des titres :

Les actions de QUILVEST sont détenues de manière directe par les concertistes. En vertu des statuts de QUILVEST (article 6) les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de QUILVEST sont actuellement détenues par les concertistes en comptes titres auprès d'institutions financières et représentées par un certificat global déposé auprès de la Banque International à Luxembourg (position en Clearstream).

7. Détails de la notification :

A. Capital assorti du droit de vote					
Indication du montant total du capital de la société pris comme base de calcul :					
Le capital de QUILVEST s'élève à EUR 44.357.693 et est divisé en 6.562.508 actions sans valeur nominale (ce nombre reprenant également les 1.650 actions propres détenues par QUILVEST et dont les droits de vote sont suspendus)					
Titres (identifiés par leur code ISIN, le registre nominatif ou d'autres critères d'identification)	Situation antérieure à l'opération qui a déclenché l'obligation de notification	Situation postérieure à l'opération qui a déclenché l'obligation de notification			
	Montant du capital assorti de droits de vote (direct et indirect)	Montant du capital assorti de droits de vote		Pourcentage du capital assorti de droits de vote	
		direct	indirect	directs	indirects
ISIN LU0011790804		EUR 44.206.528,93 représenté par 6.540.144 actions		99,66%	
TOTAL		EUR 44.206.528,93 représenté par 6.540.144 actions		99,66%	

B. Droits de vote		
Indication du montant total des droits de vote de la société pris comme base de calcul :		
6.562.508 actions (ce nombre reprenant également les 1.650 actions propres détenues par QUILVEST et dont les droits de vote sont suspendus)		
Titres (identifiés par leur code ISIN, le registre nominatif ou	Situation antérieure à la transaction ayant entraîné l'obligation de notification	Situation postérieure à la transaction ayant entraîné l'obligation de notification

d'autres critères d'identification)	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote		Pourcentage de droits de vote	
		directs	indirects	directs	indirects
ISIN LU0011790804		6.540.144 actions		99,66%	
TOTAL		6.540.144 actions		99,66%	